Certifié conforme à l'original
A Lille

Thomas COULON

Signature numérique de Thomas COULON
Date : 2024.03.06 14:40:45 +01'00'

abiliti

Procès-Verbal
Assemblée générale extraordinaire

du 21 décembre 2023
tenue au siège, 17 rue des Ponts de Comines à Lille

L'an deux mille vingt-trois et le vingt et un décembre à neuf heures trente.
Les associés de la société Abiliti, SARL au capital de 84 000 € divisé en soixante-dix (70) parts de mille deux cents (1 200) euros chacune :

- 28 parts à Thomas Coulon,
- 14 parts à la sarl Itaq,
- 28 parts à la SAS 3ème Opus

dont le siège société est à Lille, 59800, 17 rue des Ponts de Comines, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 492 579 180,
se sont réunis au dit siège sur la convocation qui leur a été adressée individuellement, en main propre.
L'assemblée est présidée par Monsieur Thomas Coulon, gérant,
Le président constate que sont présents :

Monsieur Thomas Coulon,	propriétaire de	28 parts
La société 3ème Opus, représentée par Madame Claire Maladry Gérante	propriétaire de	28 parts
La société ITAQ, Représentée par Jérôme Labbaye	propriétaire de	14 parts

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée, elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

TC

CMa

Ordre du jour

- Modification statutaire suite aux cessions de parts

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Résolution n°1 – Augmentation du capital

La collectivité des associés décide d'augmenter le capital de la société pour le passer de 84 000 € à 175 000 € par incorporation de réserves.

La résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution n°2 – Modification statutaire

Modification statutaire suite à la cession :

- De deux parts de Thomas Coulon à François Weinsberg
- De Douze parts de la société 3ème Opus à François Weinsberg
- De quatorze parts de François Weinsberg à la société ITAQ.

1.1. ARTICLE 9 - CAPITAL SOCIAL

1.1.1. Ancienne mention

Il est divisé en soixante-dix parts de mille deux cent euros (1 200 €) chacune, entièrement souscrites, attribuées aux associés dans la proportion de leurs apports et acquisitions respectifs, de l'augmentation de capital du 30 juin 2008 incorporant un résultat de 29 000 euros, de l'incorporation de 50 000 euros prélevés sur le compte de réserves en date du 25 juillet 2016, de l'incorporation de 40 000 euros prélevés sur le compte de réserves en date du 28 juin 2019 et de la réduction de capital de 36 000 € pour le porter à 84 000 € le 21 décembre 2020 à savoir :

- 30 parts à Thomas Coulon numérotées de 1 à 30
- 40 parts à 3ème Opus numérotées de 31 à 70

Total des parts formant le capital social : 70 parts.

TC

CMa

1.1.2.Nouvelle mention

Il est divisé en soixante-dix parts de deux mille cinq cent euros (2 500 €) chacune, entièrement souscrites, attribuées aux associés dans la proportion de leurs apports et acquisitions respectifs, de l'augmentation de capital du 30 juin 2008 incorporant un résultat de 29 000 euros, de l'incorporation de 50 000 euros prélevés sur le compte de réserves en date du 25 juillet 2016, de l'incorporation de 40 000 euros prélevés sur le compte de réserves en date du 28 juin 2019 et de la réduction de capital de 36 000 € pour le porter à 84 000 € le 21 décembre 2020 et augmentation de capital du 21 décembre 2023 par incorporation de 91 000 de réserves pour le porter à 175 000 € à savoir :

- 28 parts à Thomas Coulon numérotées de 1 à 28
- 28 parts à 3ème Opus numérotées de 29 à 56
- 14 parts à ITAQ numérotées de 57 à 70

Total des parts formant le capital social : 70 parts.

La résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution n°2 - Formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

La résolution est adoptée à l'unanimité

De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal qui a été signé par tous les associés présents après lecture.

Thomas COULON

Sarl ITAQ

SAS 3ème Opus

3ème OPUS
SAS au capital de 500 000 €
17 rue des Ponts de Comines
59800 Lille
SIRET 515 330 025 00039